UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

Extrait des délibérations
Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
du 16 février 2018

n° 06 – D 16.02.2018

L'an deux mil dix-huit, le seize février à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

Intégration de la bibliothèque IUGA au sein du SID et règlement de fonctionnement interne

Membres présents : LEVY Patrick, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, VUILLEZ Jean-Philippe, FILIPPI Lionel, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, BERTRAND Alan,

Membres représentés : CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à CARON-FASAN Marie-Laurence), GAILLARD Isabelle (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), RACHIDI Walid (procuration à COURTOIS Hervé), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), ROUILLON Joris (procuration à BONNET Augustin), HABFAST Claus (procuration à LEVY Patrick), Edith BOLF (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), LOUIE France-Dominique (procuration à FILIPPI Lionel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 714-1, L. 714-2, L. 719-5, D.714-28 à D. 714-40, R. 719-5,
Vu la convention portant statuts du SID approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Université Grenoble - Alpes en sa séance du 20 mai 2016 et approuvé par délibération du conseil d'administration de Grenoble – INP en sa séance du 23 juin 2016,
Vu l'avis favorable du conseil de l'UFR IUGA sur le principe d'intégration de la bibliothèque IUGA et sur le règlement de fonctionnement interne de la bibliothèque IUGA émis le 21 septembre 2017,
Vu l'avis favorable du conseil documentaire du SID UGA Grenoble INP sur le principe d'intégration de la bibliothèque IUGA et sur le règlement de fonctionnement interne de la bibliothèque IUGA émis le 15 décembre 2017,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant qu'à la suite de la fusion de l'Institut de géographie alpine (IGA) et de l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG), la bibliothèque-cartothèque IGA et le centre de ressources IUG ont donné naissance à la nouvelle « bibliothèque IUGA » ;

Considérant qu'il est proposé qu'à compter du 1er janvier 2018, la bibliothèque de l'IUGA soit intégrée au SID UGA Grenoble INP ;

Considérant que si le principe d'intégration est approuvé, il convient d'adopter l'accord de fonctionnement interne de cette bibliothèque ayant notamment pour objet de régir les relations entre le SID et l'UFR IUGA ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver d'une part, l'intégration de la bibliothèque IUGA au sein du SID et d'autre part, l'accord de fonctionnement interne de la bibliothèque IUGA.

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'une part, l'intégration de la bibliothèque IUGA au sein du SID et d'autre part, l'accord de fonctionnement interne de la bibliothèque IUGA.

Publié le : 02.03.18

Transmis au Rectorat le :

02.03.18

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 février 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Règlement de fonctionnement interne concernant l'intégration de la bibliothèque de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 714-1, L. 714-2, L. 719-5, D.714-28 à D. 714-40, R. 719-5,

Vu la convention portant statuts du SID approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Université Grenoble - Alpes en sa séance du 20 mai 2016 et approuvé par délibération du Conseil d'administration de Grenoble – INP en sa séance du 23 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'UFR IUGA sur le principe d'intégration de la bibliothèque IUGA en date du 21 septembre 2017,

Vu l'avis favorable du conseil documentaire du SID sur le principe d'intégration de la bibliothèque IUGA en date du 15 décembre 2017.

Il est décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 : INTEGRATION

A la suite de la fusion de l'Institut de géographie alpine (IGA) et de l'Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG), la bibliothèque-cartothèque IGA et le centre de ressources IUG fusionnent au 1er septembre 2017. La nouvelle bibliothèque s'appelle « bibliothèque de l'IUGA ». Le présent règlement a pour objet de régir le fonctionnement interne de cette nouvelle bibliothèque.

A compter du 1er janvier 2018, la bibliothèque de l'IUGA est intégrée au SID UGA Grenoble INP.

ARTICLE 2 : PERSONNELS

Pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque, l'université via le SID affectera les moyens humains nécessaires. Pour mémoire, la fusion des bibliothèques et l'intégration dans le SID entraînent le transfert automatique du poste de titulaire initialement affecté à l'IUG. Ce poste s'ajoute aux 2 postes SID.

Les personnels contractuels font l'objet de dispositions transitoires (cf. article 9).

Le personnel SID affecté à la bibliothèque est placé sous l'autorité hiérarchique de la direction du SID (ou son représentant) et sous l'autorité fonctionnelle conjointe de la direction du SID et de la direction de l'UFR.

Le personnel UFR affecté à la bibliothèque est placé sous l'autorité hiérarchique de la direction de l'UFR (ou son représentant) et sous l'autorité fonctionnelle conjointe de la direction du SID et de la direction de l'UFR.

Le.a responsable de la bibliothèque (de catégorie B) a en charge l'organisation du fonctionnement courant de la bibliothèque conformément à la politique documentaire définie par l'Université et en lien avec les orientations validées au sein de la commission bibliothèque.

Les personnels affectés à la bibliothèque IUGA bénéficient des formations professionnelles internes gérées par le SID.

L'équipe bibliothèque est associée aux diverses réunions administratives de la composante, notamment aux assemblées générales, aux réunions d'information. Le.a responsable de la bibliothèque ou d'un des services peut participer, en tant que membre invité au Conseil d'UFR.

Les personnels affectés à la bibliothèque IUGA sont électeurs et éligibles au Conseil documentaire du SID et au Conseil de composante de l'IUGA.

L'UFR gère et affecte les emplois étudiants nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque.

ARTICLE 3 : LOCAUX

La maintenance et l'entretien des locaux relèvent de la responsabilité de la présidence de l'université et par délégation de la direction de l'UFR. Les locaux de la bibliothèque, étroitement liés à l'infrastructure de l'UFR, restent affectés à l'UFR. Les crédits de maintenance, d'entretien et de fonctionnement (fluides) des locaux ne sont pas transférés au SID.

Les travaux d'investissement immobilier relèvent de la DGD APAL.

La question du maintien du double accès à la bibliothèque sera gérée par la commission paritaire bibliothèque.

ARTICLE 4 : RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES

Les achats documentaires sont réalisés par le SID.

Le processus d'acquisition est le suivant :

- La commission paritaire bibliothèque est chargée de définir le besoin
- L'acquisition des documents est effectuée par le SID,
- Le SID refacture les documents acquis relevant de la participation financière de l'UFR, à la présente UFR.

Chaque année, un bilan financier sera présenté devant la commission bibliothèque.

L'Université via l'UFR s'engage à poursuivre sa participation financière pour le fonctionnement courant de la bibliothèque de l'IUGA et dans la mesure du possible à maintenir son niveau financier d'achat en acquisitions documentaires (cf. annexe 1).

L'Université via le SID s'engage à poursuivre sa participation financière pour compléter et renouveler le fonds, et dans la mesure du possible à maintenir son niveau financier d'achat en acquisitions documentaires (cf. annexe 1).

Il est souligné que le numérique concerne peu, à ce jour, la documentation des domaines disciplinaires couverts par l'IUGA et que la documentation imprimée doit conserver une part importante ; cette caractéristique sera prise en compte dans la construction du budget documentaire.

L'ensemble du fonds appartient à l'Université.

L'acquisition et la gestion des matériels (photocopieurs, informatique, portail d'entrée, antivol, petits équipements spécifiques, mobiliers, fournitures administratives et équipement des collections…) relèvent de l'Université via l'UFR.

L'Université via le SID finance la participation au SIGB et au SUDOC (cf. annexe 4).

ARTICLE 5 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL

Les modalités de fonctionnement opérationnel de la bibliothèque de l'IUGA sont arrêtées par accord entre le directeur de l'UFR et le directeur du SID dans le respect des orientations déterminées par la commission paritaire bibliothèque de l'IUGA (cf. annexe 2).

ARTICLE 6 : ACCES AUX SERVICES

La bibliothèque de l'IUGA est ouverte à tout public. L'accès à l'ensemble de ses services (consultation et emprunt) est destiné principalement aux étudiants, enseignants chercheurs de l'UFR. Toutefois, dans le cadre du SID et des accords de réciprocité avec d'autres organismes, l'ensemble des étudiants, enseignants chercheurs, autres enseignants et personnels, y a également accès, ainsi que toute personne extérieure dans le respect des droits d'inscription dont elle s'est acquittée.

Le règlement intérieur des bibliothèques universitaires Grenoble Alpes et les tarifs fixés en Conseil documentaire s'appliquent à la bibliothèque IUGA.

Le calendrier des ouvertures sera voté en Conseil documentaire.

ARTICLE 7 : SIGNALEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

La bibliothèque de l'IUGA fonctionne sur le plan technique et pour la gestion des documents dans le cadre du SID. Le catalogage et l'indexation des documents s'effectuent dans le Sudoc, catalogue national de l'Enseignement supérieur. La bibliothèque de l'IUGA bénéficie des modules du système de gestion des bibliothèques du SID et du catalogue collectif accessible sur internet. Elle bénéficie également de l'accès aux ressources électroniques du SID dans les conditions fixées par la politique documentaire de l'UGA et de Grenoble INP.

ARTICLE 8 : APPLICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT INTERNE

Ce règlement de fonctionnement est adopté conjointement par le Conseil documentaire et le Conseil d'UFR. Il pourra être dénoncé par l'un ou l'autre des conseils, sous réserve de respecter un préavis d'un an. Le règlement de fonctionnement sera obligatoirement revu en cas d'évolution des moyens ou de situation exceptionnelle (en cas de changement important pouvant affecter le fonctionnement de la bibliothèque, notamment le désengagement d'une des parties).

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Durant la phase transitoire de la reprise des données IUG, qui a été estimée à 2 ans, deux postes supplémentaires et demi seront affectés à cette activité, pour une partie conséquente de leur temps. Les 3 CDD seront donc prolongés, jusqu'au 31 août 2018.

Pendant la phase transitoire de reprise des données, l'UFR continuera à financer Superdoc pour l'urbanisme.

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'IUGA

Dans l'Enquête Statistique Générale des Bibliothèques Universitaires (ESGBU), les bibliothèques IGA et IUG présentent pour les années civiles 2015 et 2016 les caractéristiques suivantes :

Locaux des bibliothèques

	Surface 2016	Places assises 2016
IGA	650	82
IUG	310	39
Total	960	121

- IGA 7 postes informatiques pour le public et 4 postes professionnels
- IUG 3 postes informatiques pour le public et 2 postes professionnels

Personnels

ETP	2015	2016 (depuis rentrée 2016)
IGA	1 B SID ; 1 C SID ; 0,8 C UFR	0,8 B SID ; 1 C SID ; 1 C UFR
IUG	1 A UFR ; 1 B UFR	1 B UFR ; 1 B UFR ; 0,5 C UFR
Total	4,8 (1A ; 1B ; 2,8 C)	5,3 (2,8 B ; 2,5 C)

- emplois étudiants

Budget documentaire des documents imprimés

Année	2013	2014	2015	2016	2017 BP
IGA SID	7 342	8 369	8 150	6 879	5 514
IGA UFR	6 846	6 477	5 996	4 135	3 500
IUG UFR	7 366	10 000	8 945	10 000	10 000
Total	21 554	24 846	25 106	21 014	19 014

En complément de la documentation imprimée, il est rappelé que le SID finance les ressources numériques UGA INP (formation et recherche), notamment les revues de géographie en ligne (40 revues) sur Cairn.info.

La participation du SID pour les ressources numériques accessibles aux étudiants et aux enseignants chercheurs IUGA est évaluée à 37 000 euros en 2017.

Ratio par étudiant et enseignant chercheur : 42,4 euros (2 291 000 euros / 54 000 étudiants et enseignants chercheurs UGA Grenoble INP).

Part pour l'IUGA : 37 000 euros (42,4 euros x 880 étudiants et enseignants chercheurs).

Licences et maintenance

Le SID prend en charge :

- la souscription annuelle de licences SIGB « Aleph Absysnet » puis SGBm.
- la maintenance logicielle SIGB « Aleph Absysnet » puis SGBm : pour 6 postes physiques IUGA 2865 euros (coût unitaire 477,54 euros HT en 2017), plus 477 euros HT pour le poste Pradel (CDR Olivier de Serres).

  Pour information, le coût de la maintenance logicielle SIGB pour l'ensemble des bibliothèques du réseau UGA INP est de 69 500 euros (2017).
- l'adhésion annuelle SUDOC WinIBW, catalogage courant et rétrospectif.

  Pour information, le coût SUDOC payé par le SID pour l'ensemble des bibliothèques du réseau UGA INP est de 23 000 euros (2017).

Collections

Collections (stock)	2015	2016
IGA mètres linéaires	1 803	1821
IUG mètres linéaires	635	650
Total	2 438	2 471
IGA exemplaires	55 021	56 219
IUG exemplaires	19 824	non disponible
Total	74 845	

Collections (flux) : acquisitions à titre payant ou gratuit	2015	2016
IGA ouvrages	363	483
IGA cartes et autres doc.	183	469
IGA abonnements	72	31
IUG ouvrages	373	402
IUG autres documents	281	112
IUG abonnements	49	29

Accès aux ressources documentaires

- prêts de documents (hors renouvellement)

	2015	2016
IGA	4 955	5 287
IUG	3 033	2 899
Total	7 988	8 029

- lecteurs inscrits

	2014-2015	2015-2016
IGA (bib + carto)	642	749
IUG	447	non disponible
Total (non dédoublonné)	1 089	

La bibliothèque IGA est ouverte 42h30 par semaine (2016).
La bibliothèque IUG est ouverte 42h30 par semaine (2016)

Thématiques

Le fonds en provenance de l'IGA recouvre les thématiques suivantes :

- aménagement du territoire
- analyse spatiale
- développement local
- géographie régionale
- géographie alpine
- géographie théorique et quantitative
- climatologie

Fonds spécialisés : sur la montagne et l'hydrologie.
Fonds ancien : Géographie universelle de Reclus, livres sur la montagne, thèses du 19e siècle, fonds Maurice Pardé, fonds Raoul Blanchard.

Le fonds en provenance de l'IUG recouvre les thématiques suivantes :

- Urbanisme
- Projet urbain
- Aménagement
- Développement territorial
- Gestion des collectivités territoriales

Fonds spécialisés :

- sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'objectif affiché dans le COM (Contrat d'objectifs et de moyens) de l'UFR est de devenir un fonds sur les collectivités locales de l'arc alpin dans le cadre de l'axe « villes et montagnes »
- en langue étrangère, inscrit dans le projet COM de l'UFR au titre de l'axe « Internationalisation ».

ANNEXE 2 : COMMISSION PARITAIRE BIBLIOTHEQUE

Il est créé une commission consultative spécialisée composée de 8 personnes :

- Le.la directeur.rice de l'UFR ou son.sa représentant.e,
- Le.la directeur.rice administratif.ve de l'UFR ou son.sa représentant.e,à
- l'enseignant.e chercheur.se responsable de la bibliothèque ou son.sa représentant.e,
- le.la directeur.rice général.e du SID ou son.sa représentant.e,
- le.la chargé.e de mission du réseau des bibliothèques de composantes,
- le.la responsable de la bibliothèque ou son.sa représentant.e.
- un.e étudiant.e de l'UFR nommé.e conjointement par le.la directeur.rice de l'UFR et par le.la directeur.rice du SID.

Cette commission :

- définit la politique d'acquisition documentaire (notamment la répartition du budget documentaire) et établit des critères de qualité des collections ;
- valide les choix de gestion des collections (signalétique, refoulement, tri des dons, désherbage…) ;
- détermine les orientations de fonctionnement : modifications éventuelles des règles de prêt, du nombre d'accès au public (maintien du double accès) ;
- prépare le budget annuel de la bibliothèque, à soumettre à l'UFR ;
- valide le bilan d'activité annuel de la bibliothèque.

Elle se réunit au moins une fois par an.

Elle est co-présidée par le.la directeur.rice de l'UFR et le.la directeur.rice du SID (ou leurs représentant.e.s). En cas de besoin, il pourra être fait appel à des participant.e.s invité.e.s (directions du SID), dont la liste est arrêtée pour chaque réunion, par accord conjoint de la direction de l'UFR et de la direction du SID.

ANNEXE 3 : ACTIVITE DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'IUGA

L'activité de la bibliothèque, en coordination avec le SID, porte sur :

1. l'accueil, l'orientation des usagers et la mise à disposition de la documentation : assurer les recherches documentaires courantes, l'accompagnement des lecteurs et le prêt des documents ; assurer la gestion de la politique des prêts (suivi des relances) ;
2. la formation des étudiants et enseignants chercheurs à l'utilisation des ressources documentaires ;
3. l'acquisition et la gestion des collections : acquérir, cataloguer et indexer les documents (ouvrages, cartes, littérature grise, autres documents) dans le catalogue du SID et le SUDOC ; veille documentaire ; valorisation des collections ;
4. le traitement spécifique des mémoires dont certains sur la base DUMAS (collections de l'Université Grenoble Alpes),
5. le dépouillement des articles de périodique d'urbanisme dans une base mutualisée d'articles.
6. la contribution à la diffusion de la culture scientifique et technique auprès des publics (animations, expositions, lectures, etc.)

ANNEXE 4 : MOYENS MIS A DISPOSITIONS ET REPARTITION DES CHARGES

1 – Part de la composante

Dispositions générales

L'UFR s'engage :

- à maintenir les locaux et les matériels de la bibliothèque en bon état général ;
- à affecter les moyens matériels et les emplois étudiants nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque ;
- à faire son possible pour maintenir le poste de cartothécaire ;
- à intégrer les agents dans la vie de l'UFR ;
- à maintenir autant que possible le budget documentaire de l'année n-1 (cf. annexe 1).

Transfert des personnels

L'UFR s'engage à transférer au SID le poste ITRF B.

2 – Part du SID :

Personnel :

Le SID s'engage à :

- maintenir les trois postes de personnels, suite à l'intégration : deux postes catégorie B et un poste catégorie C ;
- piloter le travail de reprise des données IUG dans le SIGB Aleph et dans le Sudoc par le SID et notamment à importer et charger des lots de notices ;
- assurer les paramétrages pour la bibliothèque IUGA dans les différents modules Aleph et leurs mises à jour (puis SGBm).

Formations des personnels

Le SID s'engage à :

- assurer les formations internes aux modules Aleph : catalogage, circulation/prêt, acquisitions, périodiques, puis SGBm ;
- ouvrir toutes les autres formations assurées en interne par le SID ;
- fournir une assistance aux modules Aleph (puis SGBm) et au Sudoc.

Budget documentaire

- Le SID s'engage à maintenir autant que possible le budget documentaire de l'année n-1 (cf. annexe 1).